

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1944

présenté par

Mme Jacqueline Maquet, M. Besson-Moreau, M. Ardouin, Mme Khattabi, Mme Piron, Mme Sylla,
M. Rebeyrotte, M. Bois, Mme Do et M. Delpon

ARTICLE 28

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *bis* À la deuxième phrase du septième alinéa de l'article L. 421-8, le mot : « sixième » est remplacé par le mot : « quart » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble indispensable de renforcer la place des locataires au sein des OPH.